



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10541

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les preoccupations des personnes handicapees concernant le retard de publication du decret d'application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991, relative aux installations neuves ouvertes au public. Il lui demande en consequence quelles sont les raisons d'un delai de publication aussi long alors que les dispositions necessaires ont deja ete soumises au Conseil d'Etat ainsi qu'aux ministres concernes et qu'elles sont indispensables pour favoriser l'integration sociale des interesses.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10541

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 432

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 878